

CTL du 28 février 2022

Fonds d'amélioration du cadre de vie

Compte-rendu

Le comité technique local entièrement dédié à la mise en œuvre des actions dans le cadre du fonds d'amélioration du cadre de vie s'est tenu ce lundi 28 février.

Notre liminaire rappelait le cadre de mise en place du fonds d'amélioration, le protocole d'accord du mois d'octobre 2021 ayant pour but la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP. Ce protocole demeure insuffisant à nos yeux, en matière de pouvoir d'achat, de parcours de carrière, ainsi que de l'amélioration des conditions de travail.

S'agissant de l'ensemble des propositions, le Directeur nous a informé que les propositions relevant de la responsabilité de l'employeur (bâtiments, équipements informatiques) seront financées sur le budget de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Le fonds d'amélioration n'a pas vocation à se substituer à celle-ci !

Il a également rappelé qu'en cas de dépassement du montant disponible du fonds, la DGF pourra prendre le relais dans la limite des marges de manœuvres possibles.

Pour les actions retenues à ce stade dans le cadre du fonds d'amélioration, la tenue d'un groupe de travail est encore nécessaire de manière à affiner le chiffrage de chaque action à mettre en œuvre.

Suite à ce groupe de travail, un CTL se réunira mi-avril de manière à voter définitivement les actions qui seront mises en œuvre.

Ce que l'on peut retenir de ce CTL, c'est qu'il a permis un 1^{er} tri des actions proposées. Une très grande partie des propositions remontées vont être étudiées et mise en œuvre soit dans le cadre de la DGF, soit dans le cadre du fonds d'amélioration

Les thématiques retenues à ce stade :

- ouverture d'un compte en Bulle (monnaie locale charentaise) pour chaque agent·e, sous réserve de la validation finale par la DG
- aménagement et installation d'espaces de repos et de convivialité intérieurs
- fourniture de gourdes
- aménagement de coins de détente extérieurs (tables, chaises), avec végétalisation des espaces extérieurs
- végétalisation des bureaux
- installation de décorations intérieures
- installation d'une douche dans un CFP
- diverses autres demandes plus précises

Vos représentant·es à ce CTL :

Amélie BLANC, Patrick FARGHEN, Céline GROUSSARD, Aline SAKONDA ainsi que Fabienne DARDILHAC en qualité d'experte